

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat**

**le 25 juillet 2011**

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Général**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 11 juillet 2011**

**2011 DASES 334G/ 2011 DF 12G** : Décision modificative pour 2011 n°1 pour le budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance

**M. Romain LEVY, rapporteur.**

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.3211-1, L 3221-1 et L 3221-3,

Vu la délibération 2010 DASES 623 G - DF 35 G des 13, 14 et 15 décembre 2010 par laquelle le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, a approuvé le projet de budget primitif du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance pour 2011 ;

Vu la délibération 2011 DASES 208 G – DF 6 G des 20 et 21 juin 2011 par laquelle le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, a approuvé le Compte administratif et le compte de gestion du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance pour 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 11 et 12 juillet 2011 par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui demande d'approuver le projet de décision modificative n° 1 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance pour 2011 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Romain LEVY au nom de la 6e commission ;

Délibère :

Article 1 : Le budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance est arrêté comme suit :

<b>I SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		<b>en €</b>
<b>Classe 1</b>	<b>Comptes de capitaux</b>	<b>418 790</b>
Compte 15	Provisions pour risques et charges	418 790
<b>Classe 2</b>	<b>Comptes d'immobilisations</b>	<b>17 810 301</b>
Compte 20	Immobilisations incorporelles	2 010 473
Compte 21	Immobilisations corporelles	8 397 219
Compte 23	Immobilisations en cours	7 354 998
Compte 27	Autres immobilisations financières	21 352
	<b>Total Dépenses</b>	<b>18 202 832</b>
	Reprise d'excédent de 2010	13 734 854,33
	<b>Total Recettes</b>	<b>18 202 832</b>

<b>II SECTION D'EXPLOITATION</b>		
<b>Dépenses</b>		<b>en €</b>
<b>I<sup>er</sup> groupe</b>	<b>DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE</b>	<b>8 844 890</b>
Chapitre 60	Achats	4 706 899
Compte 611	Prestations de service	1 362 578
Compte 624	Transport de biens, d'usagers, et transport collectif de personnel	200 291
Compte 625	Déplacements missions et réceptions	152 112
Compte 626	Frais postaux et de télécommunication	266 845
Compte 628	Divers	2 156 165
<b>II<sup>ème</sup> groupe</b>	<b>DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>	<b>44 341 673</b>
Compte 621	Personnel extérieur à l'établissement	123 196
Compte 622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	29 281
Compte 633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	912 071
Compte 64	Charges de personnel	43 277 125
<b>III<sup>ème</sup> groupe</b>	<b>DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE</b>	<b>8 027 871</b>
Compte 612	Redevance de crédit-bail	12 580
Compte 613	Locations	530 252
Compte 614	Charges locatives et de copropriété	67 333
Compte 615	Entretien et réparations	1 310 738
Compte 616	Primes d'assurance	47 652
Compte 617	Etudes et recherches	33 338
Compte 618	Divers	1 010 670
Compte 623	Publicité, publications, relations publiques	30 175
Compte 635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	68 724
Compte 637	Impôts et autres taxes	9 135
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 419 691
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	27 388
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et aux provisions	3 460 195
	<b>Total dépenses classe 6</b>	<b>61 214 434</b>
	Reprise de résultat déficitaire (2008 et 2009)	498 564,67
	<b>Total recettes</b>	<b>61 712 999</b>

Article 2 : Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à procéder aux virements de crédits rendus nécessaires par les insuffisances éventuelles de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget, entre les comptes d'un même groupe fonctionnel sur la section de fonctionnement et entre les comptes d'un même compte à deux chiffres sur la section d'investissement.